U.C.LAVEDAN

2ème TOUR DES PYRENEES VALLEES DES GAVES

SAM 16 et DIM 17 mai 2020

Le tour sur le site u.c.lavedan.free.fr

DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Samedi 16 Mai : Matin

- De 7h00 à 8h30 : Accueil des équipes salle des fêtes de Lugagnan
- 8h30 : Réunion des directeurs sportifs.
- 9h30 : Départ du 1er coureur.
- 12h15 : Cérémonie protocolaire au podium d'arrivée.
  (Récompenser les 3 premiers + le meilleur jeune)
  En cas de contrôle médical, les coureurs contrôlés seront notés au podium d'arrivée.
- A partir de 11H50 : Repas au lycée d'Argelès-Gazost
- 13h00 : Distribution des classements.

Samedi 16 Mai : Après-midi

- 14h00 : Présentation des équipes à Pierrefitte Nestalas
- 15h10 : Départ 2ème étape.
- 18h30 : Cérémonie protocolaire à Luz Ardiden
  (Récompenser : vainqueur d'étape, les 4 maillots distinctifs)
  En cas de contrôle médical, les coureurs contrôlés seront notés au podium d'arrivée.
- 19h00 : Hébergement
- 20h00 : Repas sur le lieu d'hébergement
- 20h30 : Distributions des classements.

Dimanche 17 mai :

- 8h15 : Signature des coureurs à l'office du tourisme.
- 9h15 : Départ fictif.
- 9h45 : Départ réel (Départ arrêté)
- 13h00 : Cérémonie protocolaire à Cauterets (pendant le repas)
  (Récompenser : Les vainqueurs d'étape, les 4 maillots distinctifs, la 1ère équipe)

En cas de contrôle médical, les coureurs contrôlés seront notés au podium d'arrivée.

- 13h00 : Repas au casino de Cauterets

1ère ETAPE

UNION CYCLISTE DU LAVEDAN		
TOUR DES PYRENEES VALLEE DES GAVES		
1 ère étape	LUGAGNAN - ARGELES-GAZOST	8,8 Km

KILOMETRES		ITINERAIRE	HORAIRES	
A parcourir	Parcourus		Premier coureur	Dernier coureur
8,8	0	Lugagnan	09:30:00	10:45:00
7,3	1,5	Ger	09:31:12	10:46:12
3,5	6,3	Boo-Silhen	09:36:00	10:51:00
1,3	7,5	Ayzac-ost	09:37:40	10:52:40
0,7	8,1	Camping Sunelia	09:39:30	10:54:30
0	8,8	Argeles-Gazost	09:40:00	10:55:00

Départ
Lugagnan
1er départ :9h30
Toutes les 30 sec.

Signature de coureurs
5 mn avant départ

Le contre la montre se fait integralement sur la coulée verte
Départ au parking de l'hotel des 3 vallées
Arrivée devant l'ancienne gare d'Argeles-Gazost

Parcours 1ère étape

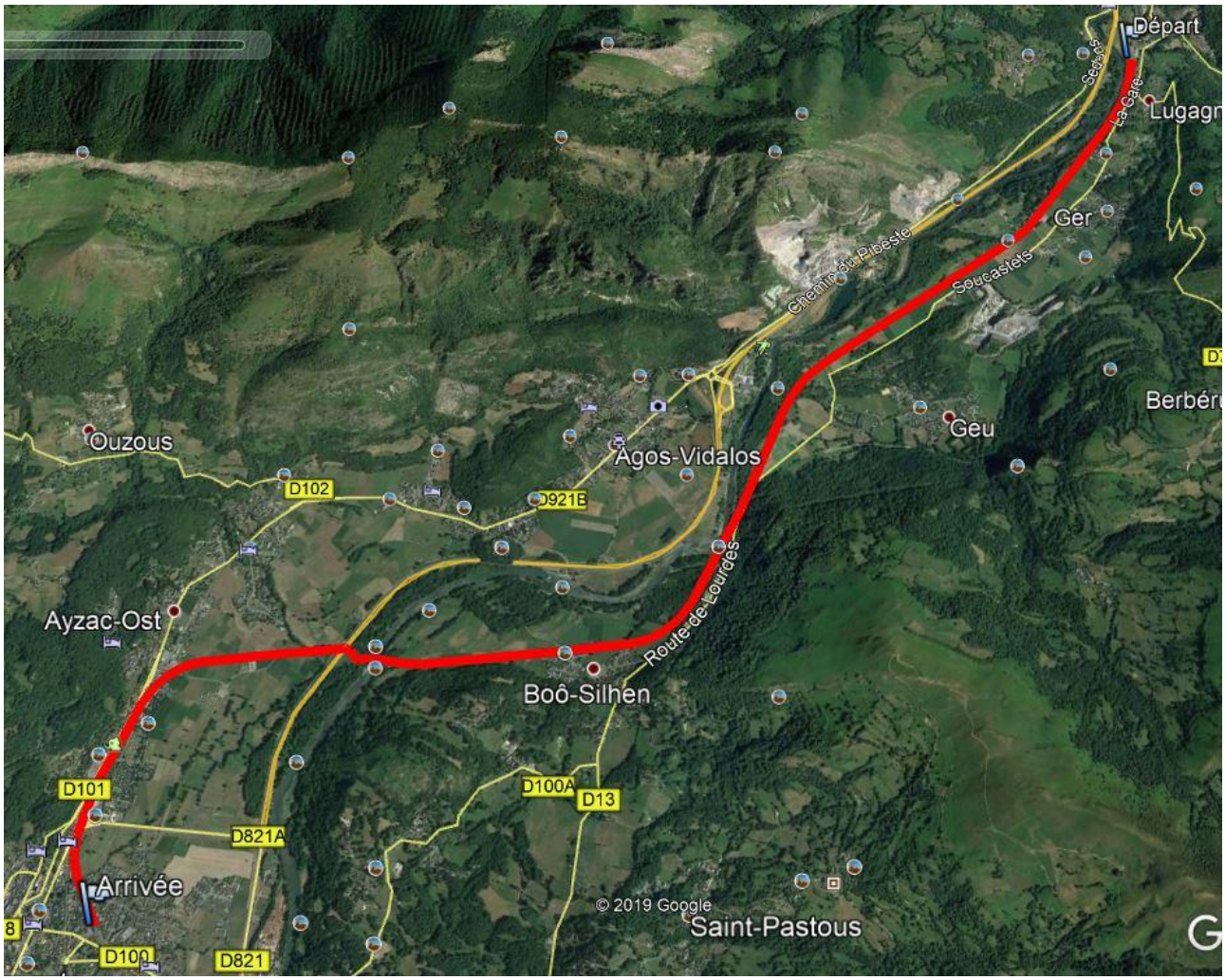

2ème ETAPE

UNION CYCLISTE DU LAVEDAN

TOUR DES PYRENEES VALLEE DES GAVES

2 ème étape — **Pierrefittes. Nestalas - Luz Ardiden** — **90,6 Km**

KILOMETRES		ITINERAIRE	HORAIRES	
A parcourir	Parcourus		Moyenne 38 Km/h	Moyenne 35 Km/h
90,6	Fictif	Pierrefittes (Ave Jules Ferry)	15:10:00	15:10:00
90,6	0	Pierrefittes (Rue des industries)	15:15:00	15:15:00
89,5	1,1	Adast (D.921)	15:16:44	15:16:53
87	3,6	Lau-Balagnas	15:20:41	15:21:10
86	4,6	Argelès-Gazost (D.921B)	15:22:16	15:22:53
83,7	6,9	Ayzac-Ost (D.921B)	15:25:54	15:26:50
81	9,6	Agos-Vidalos	15:30:09	15:31:27
80	10,6	Le Pibeste (D.921B)	15:31:44	15:33:10
76,6	14	Pont Neuf	15:37:06	15:39:00
75,8	14,8	**Cote des courriers**	15:38:22	15:40:22
74,8	15,8	Pic du Jer (D.921B-D.821)	15:39:57	15:42:05
74,5	16,1	Lourdes (l''Ophite) (D.821-D.937)	15:40:25	15:42:36
69,4	21,2	Arcizans les angles (D.937-D.7)	15:48:28	15:51:21
64,5	26,1	**Col des Lingous** GPM 2	15:56:13	15:59:45
61	29,6	Juncalas (D.26)	16:01:44	16:05:45
57,4	33,2	Lugagnan (D.26-D.13)	16:07:25	16:11:55
55	35,6	**Geu**	16:11:13	16:16:02
52	38,6	Boo-Silhen	16:15:57	16:21:10
48,3	42,3	Prechac (D.13)	16:21:47	16:27:31
46,1	44,5	Beaucens (D.13-D.913)	16:25:16	16:31:17
44	46,6	Villelongue (D.913)	16:28:35	16:34:53
42,1	48,5	Soulom (D.921)	16:31:35	16:38:09
41	49,6	Pierrefittes-Nestalas (D.921)	16:33:19	16:40:02
39,6	51	Adast (D.921)	16:35:32	16:42:26
36	54,6	Lau-Balagnas	16:41:13	16:48:36
34,9	55,7	Argeles-Gazost (D.921B-D.102)	16:42:57	16:50:29
32,6	58	St Savin (D.101-D.13)	16:46:35	16:54:26
32,1	58,5	**GPM St Savin** GPM 3	16:47:22	16:55:17
28,9	61,7	Pierrefittes-Nestalas (D.921)	16:52:25	17:00:46
20,6	70	Car. Viscos	17:05:32	17:15:00
20	70,6	**PC**	17:06:28	17:16:02
17,6	73	Luz St Sauveur (D.921-D.12)	17:10:16	17:20:09
9,6	81	**Grust** GPM	17:22:54	17:33:51
0	90,6	Luz Ardiden	17:38:03	17:50:19

Présentation et signature des coureurs
14h15 au podium

Départ fictif
Pierrefittes-Nestalas
Mairie : 15h10

Passage dangereux
Descente Km 30,3
Descente Km 75 à 76

Giratoires
Km 4,6à 5,8 (4)
Km 10,6
Km 16,1
Km 18,4
Km 48,1
Km 50,2
Km 62,5

Ilôts et/ou dos d'ane
Km 7,9
Km 13,9
Km 16,1 à 18
Km 30 à 30,4
Km 32,2 à 32,6
Km 43,2
Km 45,6
Km 56
Km 56,5

*__Protocole__ : Podium Arrivée

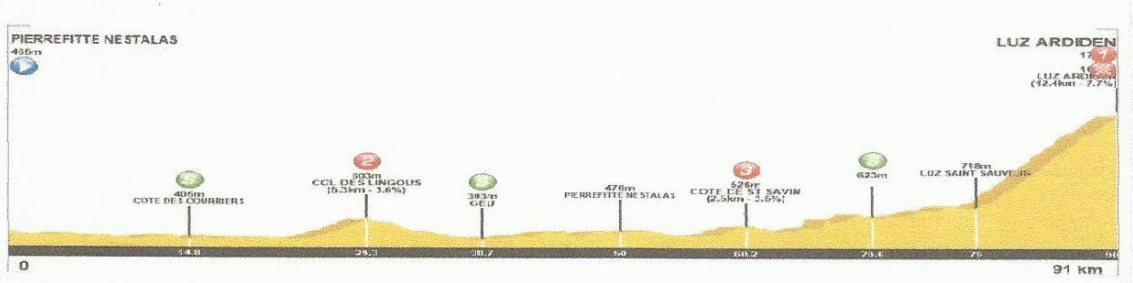

Parcours 2ème étape

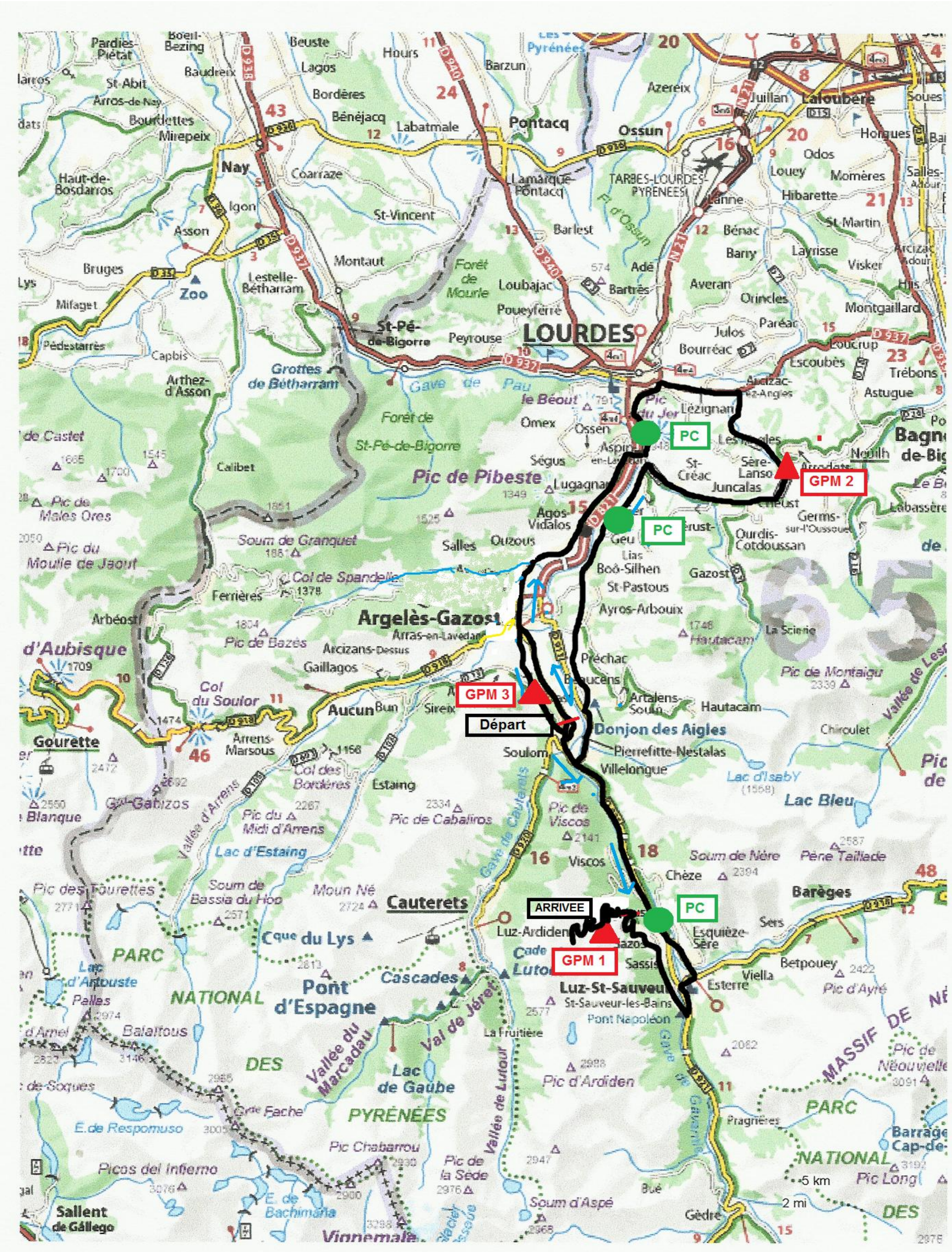

3ème ETAPE

UNION CYCLISTE DU LAVEDAN

TOUR DES PYRENEES VALLEE DES GAVES

3 ème étape — **Luz St Sauveur - Cauterets** — **88 km**

KILOMETRES		ITINERAIRE	HORAIRES	
A parcourir	Parcourus		Moyenne 38 Km/h	Moyenne 35 Km/h
88	0	Soulom	09:45:00	09:45:00
86,7	1,3	Villelongue (D.913)	09:47:03	09:47:14
84,3	3,7	Beaucens (D.913-D.13)	09:50:51	09:51:21
82,2	5,8	Prechac	09:54:09	09:54:57
81	7	Ayros-Arbouix (D.13-D.100)	09:56:03	09:57:00
78,5	9,5	Argeles-Gazost (D.100-D.921B)	10:00:00	10:01:17
77	11	Lau-Balagnas	10:02:22	10:03:51
72,5	15,5	**Pierrefittes-Nestalas** (D.921)	10:09:28	10:11:34
72	16	Soulom	10:10:16	10:12:26
70,7	17,3	Villelongue (D.913)	10:12:19	10:14:39
68,3	19,7	Beaucens (D.913-D.13)	10:16:06	10:18:46
66,2	21,8	Prechac	10:19:25	10:22:22
62,5	25,5	Boo-Silhen (D.13)	10:25:16	10:28:43
59	29	Ger	10:30:47	10:34:43
57,5	30,5	Lugagnan	10:33:09	10:37:17
53,8	34,2	**Le Pibeste**	10:39:00	10:43:38
52,3	35,7	Agos-Vidalos (D.921B)	10:41:22	10:46:12
49,4	38,6	Ayzac-Ost	10:45:57	10:51:10
47,5	40,5	Argeles-Gazost (D.921B)	10:48:57	10:54:26
46	42	Lau-Balagnas	10:51:19	10:57:00
41,8	46,2	**Pierrefittes-Nestalas** (D.921)	10:57:57	11:04:12
41,2	46,8	Soulom	10:58:54	11:05:14
39,6	48,4	Villelongue (D.913)	11:01:25	11:07:58
37,4	50,6	Beaucens (D.913-D.13)	11:04:54	11:11:45
35,4	52,6	Prechac	11:08:03	11:15:10
32	56	Boo-Silhen (D.13)	11:13:25	11:21:00
28	60	Ger	11:19:44	11:27:51
26,4	61,6	Lugagnan	11:22:16	11:30:36
22,5	65,5	**Le Pibeste**	11:28:25	11:37:17
21	67	Agos-Vidalos (D.921B)	11:30:47	11:39:51
18,2	69,8	Ayzac-Ost	11:35:13	11:44:39
16,3	71,7	Argeles-Gazost (D.921B)	11:38:13	11:47:55
15	73	Lau-Balagnas	11:40:16	11:50:09
11	77	**Pierrefittes-Nestalas** (D.921-D.920)	11:46:35	11:57:00
4	84	**Le Colimaçon** (D.920) GPM 2	11:57:38	12:09:00
0	88	Cauterets	12:03:57	12:15:51

Signature des coureurs

Office du tourisme
8h15 à 9h10

Départ fictif
Luz St Sauveur
9h15

Giratoires
Km 0,6
Km 8 à 10 (5)
Km 14,5
km 16,5
Km 35,2
Km 39,6 à 41 (4)
Km 45,5
Km 47,5
Km 66,3
Km 70,7 à 72,1 (4)
Km 76,7

Ilôts et/ou dos d'ane
Km 3
△ Km 5,5
Km 9,5
Km 18,8
△ Km 21,3
Km 37,6
Km 49,9
△ Km 52,3
Km 68,6

* **Protocole** : Pendant le repas au casino

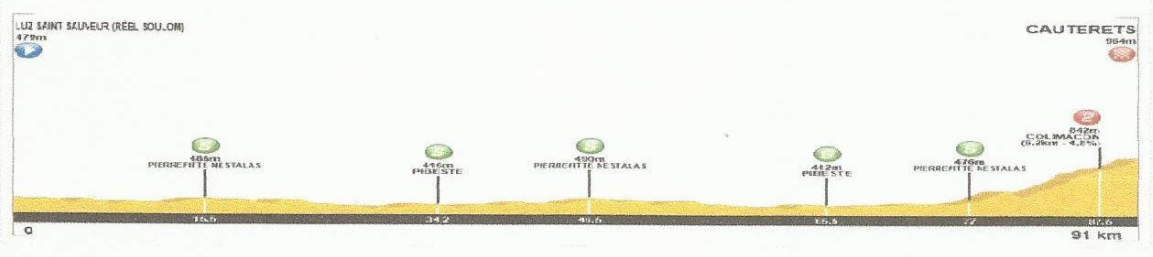

Parcours 3ème étape

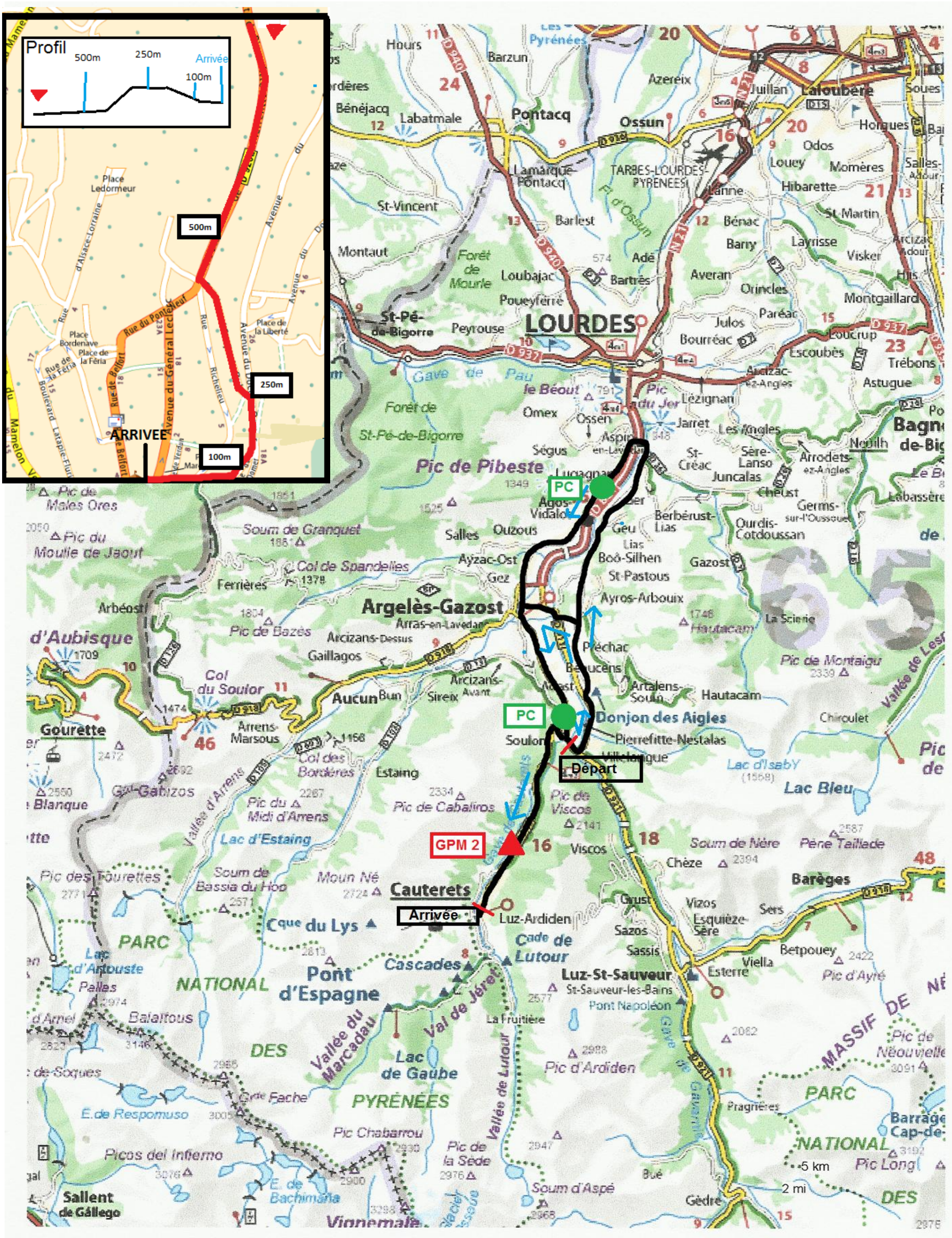

TOUR DES 3 VALLEES

Pyrénées Vallée des Gaves

Palmarès

Année	1er	2ème	3ème
2009	Capoferi N. (U.V.Lourdes)	Fallick C. (GSC Blagnac)	Lamarque S. (U.C.Lavedan)
2010	Lamarque S. (U.C.Lavedan)	Penza M. (St Go Comminges)	Dumont M. (U.C.Orthez)
2011	**Calmejane L. (Albi/St Juery)**	Malbert M. (C.D.Lot & Garonne)	Dufour V. (V.C.Montendre)
2012	**Armirail B. (A.C.Bagneres)**	**Campistrous R. (St Jury)**	Fievez R. (C.D. Dordogne)
2013	**Armirail B. (A.C.Bagneres)**	Loustau V. (U.C.Orthez)	**Le Turnier M. (U.C.Lavedan)**
2014	Ane H. (St Go Comminges)	Pillon S.(U.S.Colomiers)	Larpe K. (G.de Bordeaux)
2015	**Meyer . R (M.Santé Cyclisme)**	De Carvalho E. (U.S.Colomiers)	Coumet B. (Tarbes C.C)
2016	Lavigne B. (U.C.Orthez)	Fonquerne C. (Villeneuve C.)	Loubeau A. (C.D. Tarn)
2017	Van Damme D. (M.Santé)	Hollebeke E. (A.C.Orsay)	Loustau V.(U.C.Orthez)
2018	Buchetet B. (V.C.Corbas)	Buchetet L. (V.C.Corbas)	Salvatori T. (V.C.Corbas)
2019	Huige Titouan (A.C.Bagneres)	Amblard Nicolas (U.V.Mazamet)	Romeo Hugo (C.A.Castesarrasin)

Année	Grimpeur	Sprinter	Moins de 20 ans
2009	Fallick C. (GSC Blagnac)	Dulau H. (Peyrehorade SC)	Fallick C. (GSC Blagnac)
2010	Lamarque S. (U.C.Lavedan)	Dulot N. (G.S.C Blagnac)	Lamarque S. (U.C.Lavedan)
2011	**Calmejane L. (Albi/St Juery)**	Sanvicente L. (C.A.Castel.)	**Calmejane L. (Albi/St Juery)**
2012	**Campistrous R. (St Jury)**	Rubio P. (F.C.Oloron)	**Armirail B. (A.C.Bagneres)**
2013	**Armirail B. (A.C.Bagneres)**	Lapouges D. (C.D.Dordogne)	**Armirail B. (A.C.Bagneres)**
2014	Ane H. (St Go Comminges)	Gleizes A. (St Go Comminges)	Larpe K. (G. de Bordeaux)
2015	Aubier F. (U.C.Lavedan)	Rubio P. (F.C.Oloron)	**Meyer . R (M.Santé Cyclisme)**
2016	Lavigne B. (U.C.Orthez)	Cerezuela M.(Tarbes C.C.)	Lavigne B. (U.C.Orthez)
2017	Hollebeke E. (A.C.Orsay)	Davia X. (U.C.Lavedan)	Delcros C. (Villeneuve C.)
2018	Salvatori T.(V.C.Corbas)	Laporte B. (U.C.AB)	Salvatori T. (V.C.Corbas)
2019	Huige Titouan (A.C.Bagneres)	Albaret Damien (T.Montagnac)	Romeo Hugo (C.A.Castesarrasin)

Ils sont passés Professionnel	
Armirail Bruno	Groupama-FDJ
Calmejane Lilian	Direct Energie
Campistrous Romain	Armée de Terre
Le Turnier Mathieu	Cofidis
Meyer Robin	Chambery (Résèrve AG2R)

2ème TOUR DES PYRENEES

VALLEE DES GAVES

Règlement :

ARTICLE 1 :
Le 2ème Tour des Pyrénées Vallée des gaves est organisé par l'UNION CYCLISTE DU LAVEDAN, les 16 & 17 mai 2020 sous les règlements de la F.F.C., aux 2éme ,3éme catégories, Junior et Pass cyclisme open (1-24-2B).

ARTICLE 2:
Cette épreuve sera disputée par équipes de 5 coureurs provenant du même club ou d'une sélection départementale ou entente de club.

ARTICLE 3:
Le fait d'être engagé à cette épreuve indique que le Directeur Sportif et les coureurs auront pris connaissance du présent règlement et qu'ils en acceptent les clauses.

ARTICLE 4 :
Déroulement de l'épreuve **:**
Samedi 16 mai (matin) :
- 1ère étape : Lugagnan - Argeles-Gazost : 8.8 km CLM individuel (Coulée verte)
1er Départ à 9h30. (Toutes les 30 secondes)

Samedi 16 mai (après-midi)
- 2ème étape : Etape : Pierrefitte.Nestalas – Luz Ardiden : 90.600 km en ligne.
- Départ fictif à 14h50

Dimanche 17 (matin)
- 3ème étape: Luz Saint Sauveur – Cauterets : 88 km en ligne.
- Départ fictif à 9h15

ARTICLE 5 :
Sur tout le parcours, en cas d'incident mécanique ou crevaison, les coureurs pourront échanger tout ou partie de leur vélo, contre du matériel transporté par la voiture de leur directeur sportif.
Au cas ou celui-ci ne remplirait pas cette condition, c'est le Président du Club ou son représentant (licencié également) qui deviendrait responsable.
Une voiture de dépannage neutre munie de roues suivra les échappés, ayant au moins trente secondes d'avance.
Tout dépannage ne peut être effectué exclusivement que par l'arrière du peloton ou fraction du peloton, et à droite de la route, étant entendu que les intéressés (coureurs et dépanneurs) ne peuvent exécuter cette opération que s'ils ont mis pied à terre. Des sanctions seront prises par la Direction de Course.

ATICLE 6 :
Le jet de tout emballage sur la voie publique est punissable qu'il soit volontaire ou non. Il est interdit aux coureurs de jeter des aliments, des musettes, des bidons etc... sur la totalité du parcours.

ARTICLE 7 :
Tout coureur abandonnant ne peut, à moins d'accident corporel, monter à bord d'une voiture de la caravane. La voiture dite « voiture-balai » prendra à bord les coureurs hors d'état de continuer par leurs propres moyens. Cette voiture devra parvenir jusqu'au poste de chronométrage, et le commissaire remettra la liste des coureurs éliminés. Tout coureur éliminé ne pourra, en aucun cas, continuer la course même officieusement, ni la suivre, l'accompagner en quoi que ce soit.

ARTICLE 8 :
Un coureur engagé à l'épreuve ne pourra, en aucun cas, et quel que soit le motif de son abandon, ou de son abstention disputer une autre compétition pendant la durée de l'épreuve.

ARTICLE 9 :
Les équipes ne devront avoir aucun lien entre elle. Toute entente d'un membre ou de l'équipe toute entière en vue d'aider un membre d'une équipe adverse, même sans lui sacrifier ses chances et à plus forte raison en les lui sacrifiant est formellement interdite et sera sanctionnée.

ARTICLE 10 :
Les coureurs devront porter le maillot de leur équipe. A partir de la 2ème étape les coureurs leaders des différents classements, revêtiront un maillot fourni par l'organisation.

ARTICLE 11 :
Chaque équipe sera accompagnée d'un Directeur Sportif et de son mécanicien licencié, lequel disposera d'une voiture fournie par le groupe qu'il représente.

ARTICLE 12 :
Le Directeur Sportif devra respecter l'ordre des voitures établi par tirage au sort avant le départ de la première étape, le Club organisateur se réservant la 1er place. Ensuite, suivant l'ordre du classement général individuel, la file de droite lui étant réservée.

ARTICLE 13 :
En toute occasion, les Directeurs Sportifs qui devront dépasser la voiture du Directeur de course, soit pour donner des ordres à leurs coureurs dans le peloton, soit pour toute autre raison, devront marquer un temps d'arrêt à la hauteur du Directeur de course et lui préciser ses intentions. Ils ne pourront passer que lorsque celui-ci aura donné son accord

ARTICLE 14 :
Dans le cas où une équipe serait démembrée, le Directeur de course se réserve le droit de supprimer la voiture du Directeur sportif de la dite équipe.
Dans ce cas, le soin de ravitailler ces coureurs en matériel serait confié au Directeur sportif d'une autre équipe.
Toutefois, il serait tenu compte de la place du classement général des coureurs restant en course.

ARTICLE 15 :
Le Directeur de la course assurera :
1° La bonne marche générale de l'organisation
2° La discipline concernant les suiveurs officiels autorisés en utilisant la réglementation dite du "drapeau rouge" à chaque échappée ou lâchage.

ARTICLE 16 :
Les coureurs devront être présents au contrôle de départ une demi-heure au moins avant le départ de la course pour la signature de la feuille de contrôle.
Un appel sera fait à chaque contrôle de départ. Les départs seront donnés arrêtés par le directeur de course.

ARTICLE 17 :
L'utilisation d'oreillettes est formellement **interdite** (règlement FFC)

ARTICLE 18 :
Classement Général Individuel : Maillot Jaune
Le classement général individuel sera déterminé par l'addition des temps de toutes les étapes.
En cas d'égalité de temps au classement général, les concurrents seront départagés par l'addition des points obtenus à chaque étape suivant les règlements de la FFC. Au cas où ces opérations laisseraient encore à égalité, la place obtenue dans le CLM servirait a les départager.

ARTICLE 19 :
Classement du Meilleur Grimpeur : Blanc à pois rouges.
Col de 1ère catégorie: Arrivée à Luz St Sauveur
12, 10, 8, 6, 5, 4, 3, 2, et 1 point aux 9 premiers coureurs classés au sommet
C***ôtes de 2ème catégories*** : Col de Lingous, Le Colimasson.
8, 6, 4, 2 et 1 point aux 5 premiers coureurs classés au sommet
Cotes de 3ème catégories : Cote de St Savin.
4, 2 et 1 points pour les 3 premiers coureurs.
En cas d'égalité de points entre coureurs au classement général du meilleur grimpeur, le coureur ayant obtenu le plus grand nombre de places de 1er au sommet des côtes de 1ère catégorie, est déclaré vainqueur. Dans le cas où les coureurs concernés se retrouveraient une nouvelle fois à égalité, les premières places obtenues dans les côtes de 2ème catégorie serviraient à les départager, voire les 3ème catégories. En dernier ressort, les places suivantes sont déterminantes (2°, 3°etc...)
Tout coureurs repêché, écopera d'une pénalité de moins 20 points au classement du meilleur grimpeur.
A l'issue de la 1ère étape le maillot à pois sera remis au troisième de l'étape.

ARTICLE 20 :

- Classement des sprints intermédiaires : Maillot Vert.

Le vainqueur du classement des sprints intermédiaires est le coureur qui reçoit le plus grand nombre de points attribués de la façon suivante :

5, 3, 2 et 1 point aux 4 premiers coureurs classés à chaque sprint. En cas d'égalité de points entre coureurs au classement général, ceux-ci sont départagés par leur nombre de 1ère places, puis par leur nombre de places de second et ainsi de suite jusqu'à la 4ème place.

Tout coureurs repêché, écopera d'une pénalité de moins 20 points au classement du meilleur sprinter.

A l'issue de la 1ère étape le maillot vert sera remis au second de l'étape.

ARTICLE 21 :

- **Classement du Meilleur Jeune : Maillot Blanc**

Moins de 20 ans

Le classement du Meilleur Jeune (né a partir du 1 janvier 1999) sera déterminé par l'addition des temps de toutes les étapes.

En cas d'égalité de temps au classement général, les concurrents seront départagés par l'addition des points obtenus à chaque étape suivant les règlements de la FFC. Au cas où ces opérations laisseraient encore à égalité, la place obtenue dans la dernière étape servirait à les départager.

ARTICLE 22 :

Dotation de l'épreuve :

- Vainqueur d'étape : 1 bouquet + 1 coupe.
- Maillots distinctifs à chaque étape : 1 bouquet.
- Vainqueur du tour : 1 trophée.
- Classement par équipes : 1 grand trophée + 6 petits.
- Vainqueur Sprinter : 1 trophée.
- Vainqueur GPM : 1 trophée.
- Meilleur jeune : 1 trophée.

Prix :

- 1ère étape CLM ind : 185€ sur 10.
- 2ème étape en ligne : 228€ sur 10.
- 3ème étape en ligne : 228€ sur 10
- CLASSEMENT GENERAL FINAL INDIVIDUEL : 366€ sur 15
- Prix moins de 20 ans : 76€ sur 5
- Prix montagne : 100€ sur 3
- Prix sprinter : 100€ sur 3
- 1ère équipe : Prix en nature

ARTICLE 23:

Le délai d'élimination :

Le délai d'élimination est fixé à 25 % du temps du vainqueur de l'étape.

Ce délai peur être modifié par le jury des commissaires en accord avec les organisateurs.

ARTICLE 24:

Circulation à l'échelon course

La course bénéficie d'un usage exclusif temporaire de la chaussée.
Toutefois, nous ne sommes pas l'abri de croiser un véhicule.
Nous vous recommandons vivement de rouler le plus possible a droite.
Les giratoires et ilots devront être pris systématiquement par la droite.
Roulez à droite. La prise a contre sens d'un giratoire pourra être sanctionné.

ARTICLE 25:

Le Contre la montre individuel :

Aucun véhicule à moteur n'est autorisé à rouler sur la coulée verte.
Aucun coureur ne sera autorisé à s'échauffer sur le parcours a partir de 9h30.
Des postes dépannage seront en place le long du parcours

ARTICLE 26:

1- Candidature

Les 26 premières équipes engagées seront retenues (réception chèque caution de 150€)

ATTENTION : Seulement après réception du chèque caution par l'organisateur, les engagements seront possibles sur internet.

2- Hébergements + Restauration

Formule 1 : 584€* (73€ /personne)
Comprend pour 8 personnes :

- Repas samedi midi
- ½ pension samedi soir
- Repas dimanche midi

Formule 2 : 928€* (116€/personne)
Comprend pour 8 personnes :

- ½ pension vendredi
- Repas samedi midi
- ½ pension samedi
- Repas dimanche midi

Formule 3 : 232€* (29€/personne)
Comprend pour 8 personnes :

- Repas samedi midi
- Repas dimanche midi

* Tarifs pour 8 personnes (5 coureurs + 3 accompagnateurs)

A RETOURNER AVANT LE 10 AVRIL

EQUIPE : …….

VEHICULE :……IMMATRICULATION :…….

DIRECTEUR SPORTIF : ……Port :……

RESPONSABLE : ……

N° DE TELEPHONE : …….

EMAIL : ……...

FORMULE 1	FORMULE 2	FORMULE 3
584€	**928€**	**232€**

***Rayer les formules inutiles*

ATTENTION : Passer le 10 avril, les hébergements ne seront pas garantis.

Joindre :

- **Le chèque de caution de 150€** (si ce n'est déjà fait)
- **Le chèque de participation** du montant de la formule choisie.

ATTENTION : Le chèque caution sera encaissé en cas de désistement de l'équipe.

Chèque libellé a l'ordre de l'U.C.Lavedan

UNION CYCLISTE DU LAVEDAN
OMPRARET Hervé
27 Rue Peyre clouque
64400 LEDEUIX
Port : 06.32.23.66.55

Adresse e-mail : uc.lavedan@gmail.com
Site : http://u.c.lavedan.free.fr/

LES PRINCIPAUX SPONSORS DE L'U.C.LAVEDAN

Vallée d'Argelès-Gazost
Hautes-Pyrénées

CASINO
D'ARGELÈS-GAZOST
GROUPE TRANCHANT

SOPRANA AUTOMOBILES

NESTADOUR
CHARPENTERIE - MENUISERIE
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
COUVERTURES - BARDAGES

FAURE ET FILS
MAÇONNERIE GÉNÉRALE
05 62 97 55 51 06 84 97 71 61
65260 Soulom
CONSTRUCTION - RENOVATION
ENDUIT DE FAÇADE
AMENAGEMENT EXTÉRIEUR

l'étape des Pyrénées

S.A.R.L.
V.C.C. 05.62.45.61.37
Volaille · Crèmerie
Charcuterie

ARBES
CYCLES
61 Bis Ave Alexandre Marqui
65100 LOURDES

LA PIAZZETTA
ARGELES-GAZOST

MENUISERIES
PVC - Alu - Bois
BEARN STORE
05.62.42.19.15
48, Bd. du Centenaire 65100 LOURDES

market

MMA
LOURDES